[s.n.]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 813

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-268149

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VAUD

Groupe radical lausannois

Le groupe féminin du parti radical lausannois, dans sa séance du 2 décembre, a poursuivi l'étude des libertés démocratiques ; Mlle Perret, présidente, a parlé de la liberté de conscience et des cultes. Les difficultés que rencontrent encore certaines Eglises, ailleurs que dans notre pays, font apprécier d'autant plus les droits dont nous jouissons.

GENÈVE

Voici les femmes jurés

Le 1er janvier s'est ouverte l'année où fonctionneront les premières femmes jurés dans les tribunaux. C'est en juillet 1952 qu'avait été acceptée à une belle majorité la modification constitutionnelle permettant aux citoyens des deux sexes de siéger dans les jurys. Au cours de 1953 le règlement d'application a été mis au point et, sur les nouvelles listes de 800 jurés, figurent 264 noms de femmes, ce qui donne une proportion féminine de 33 %.

A ce propos, nous nous permettons de citer une anecdote entendue au cours d'une récente émission radiophonique. Me Fleuriot, le célèbre avocat parisien donnait devant le public des Annales une conférence des plus spirituelles sur l'influence que les juges, les avocats, les procureurs peuvent exercer sur les jurés afin d'incliner leur décision vers la clémence ou la sévérité, et il concluait par une historiette.

« Il y a plus de quinze ans, devant un tribunal normand, on jugeait un incendiaire. Il était prouvé que le feu avait été mis à une ferme par malveillance, mais un seul témoin affirmait avoir vu agir l'accusé qui comparaissait devant ses juges après des mois de préventive.

Et voici qu'au procès, l'unique témoin se rétracte et affirme, qu'après tout, il est sûr que l'incendiaire n'est pas celui qu'il avait accusé.

Dans ces circonstances, l'avocat général renonce à poursuivre et le défenseur, qui avait préparé une brillante plaidoirie, après quelque hésitation renonce aussi à parler, afin de ne pas troubler l'esprit des jurés.

La cour se retire pour délibérer. Quand elle revient dans la salle du tribunal, la sentence est prononcée : vingt ans de travaux forcés !

Le défenseur fou de rage se précipite vers le président du jury, un paysan de la contrée : « Mais voyons, lui dit-il, c'est inique, il n'existe plus aucune charge contre le prévenu ! »

— « P'têt'ben, répond l'autre, mais aussi, l'incendie volontaire, c'est qu'eu que chose de grave. »

Il y a des gens qui mettent en doute la la capacité des femmes à juger équitablement, tandis que les hommes...

Nous nous sommes permis de citer ce cas parce qu'il est le fait d'un juré et d'un jury uniquement masculin qui, on le voit, s'est laissé entraîner, non pas à défendre un accusé contre l'injustice, mais à vouloir à tout prix punir un délit, même en l'absence de de preuves.

Souhaitons que nos femmes jurés ne se laissent point aveugler et qu'elles aient la conscience nette de leur mission, qui est d'apporter à un accusé, à une accusée, l'appui impartial de ses pairs.

Nos suffragistes à l'œuvre

Différences et similitudes des sexes

(suite de la page 1)

maîtresses de pension avouent qu'elles préfèrent les hommes en invoquant les raisons les plus diverses, sans se rendre compte que l'attitude des hommes à leur égard est précisément dictée par la différence des sexes.

D'autre part, si une femme a été blessée par un homme qui l'intéresse, elle se vengera avec une persévérance et un raffinement d'où sont exclues la charité, l'indulgence et la pitié.

Selon des statistiques établies dans plusieurs pays, le nombre des enfants maltraités par des femmes est très supérieur à celui des enfants ayant subi de mauvais traitements par des hommes. Les belles-mères sont parfois des marâtres tandis que les beaux-pères se conduisent plus souvent comme de vrais pères.

Les maîtres dans les lycées de jeunes filles diront tous que leurs élèves ont un naturel plus doux, qu'elles sont plus sensibles aux blâmes et aux louanges, en un mot, plus faciles et plus dociles. Il ne vient à l'idée d'aucun d'attribuer à des facteurs érotiques la cause de différences qu'ils attribuent à des caractères spécifiquement féminins. Ajoutons que ce n'est pas la classe seulement qui réagit différemment, c'est aussi le maître selon qu'il a devant lui des filles ou des garçons!

On dit que la femme est plus appliquée que l'homme et plus consciencieuse dans son travail; cela est souvent vrai, mais signalons un fait qui ne manque pas de saveur: une qualité prisée chez un homme dessert la femme. On dira « Mlle X... n'a réussi son concours qu'à force de travail » alors qu'on dira d'un homme: « il est arrivé à la force du poignet... c'est un grand travailleur! »

On prétend aujourd'hui encore que les femmes ne sont pas douées pour la pensée abstraite et les mathématiques. Pourtant, depuis que les mathématiques sont inscrites aux programmes des jeunes filles, force a été de reconnaître que celles-ci sont plus douées que les garçons.

Le sens de la justice, dit-on, est plus développé chez l'homme. Lombroso, Spencer, Schopenhauer, Proudhon, Fouillée et beaucoup d'autres auteurs l'affirment. L'homme serait plus « objectif », la femme « subjective ». Or, une accusée, même si elle ne séduit pas par son charme, peut compter en général sur plus de clémence qu'un accusé ayant commis le même délit. Comment pallier à ce subjectivisme? En appelant à siéger aux Tribunaux autant de femmes que d'hommes!

La femme moins logique que l'homme? Une logique se basant sur des prémisses admises par les deux sexes ne sera jamais mise en discussion. Même si elle s'y soumet, la femme ne peut pas toujours admettre la « logique masculine »; c'est qu'il est dans la nature du plus faible de se rendre à la raison du plus fort. En fait, la psychologie féminine diffère de la masculine, ce qui est utile et heureux car toutes deux se corrigent et se complètent.

Dans le domaine sexuel, on admet généralement que les femmes ressentent plus d'aversion à l'égard des lesbiennes qu'à l'égard des pédérastes, cependant que les homosexuels masculins suscitent du dégoût chez l'homme dit normal. Suivant leur logique, les hommes ne prévoient et ne punissent que l'homosexualité masculine!

Nous dirons qu'hommes et femmes apprécient plus objectivement les faits et gestes d'individus appartenant à leur propre sexe, et que le sentiment prime dès qu'il s'agit du sexe opposé. C'est là une application particulière d'un fait général: la prépondérance de l'affectivité sur les raisonnements.

Parmi les arguments avancés pour souligner la prétendue supériorité de la pensée masculine, il en est un que l'on retrouve dans tous les traités: les hommes s'intéressent aux choses, les femmes aux personnes; la femme ne parvient pas à scinder une œuvre de celui qui l'incarne, ce qui revient à dire: un homme fait bien lorsqu'il est bien fait! La contrepartie serait-elle moins vraie? Si les femmes, actuellement encore, s'intéressent plus aux personnes qu'aux choses et aux faits, l'éducation traditionnelle, soumise à l'optique masculine, y est pour beaucoup.

*

Par quels moyens mettre fin aux malentendus qui opposent les sexes, à la situation privilégiée des hommes qui empêche les femmes d'exercer complètement leur rôle?

La libération économique actuelle de la femme contribue à dissiper ces malentendus. La coéducation, d'autre part, préparera mieux les jeunes à une future collaboration. Pour cela, il faudrait que dans les classes, le nombre des filles et des garçons soit sensiblement égal, de même que la proportion des maîtres et des maîtresses. La coéducation prépare les uns et les autres à se connaître mieux, à se respecter, à écarter les préjugés. Elle atténue les tensions sexuelles et crée des amitiés durables.

Concluons: La femme n'est ni inférieure, ni supérieure à l'homme. Elle est différente, certes, mais moins, beaucoup moins qu'on ne l'a dit. La femme moderne est en train de le prouver, maintenant qu'elle collabore de plus en plus avec les hommes. Il s'agit d'écarter les derniers vestiges d'une hégémonie qui a porté préjudice aux deux sexes. A l'un, du fait que l'homme a trop souvent été tenté d'abuser de ses privilèges, à l'autre, du fait que l'optique féminine a été faussée: Il en est résulté des complexes d'infériorité, névroses de compensation, ressentiments. Ces mêmes réactions se retrouvent d'ailleurs dans la lutte des classes, dans la psychologie des peuples opprimés. Or, une véritable civilisation n'admet aucune discrimination de classe, de race ou de sexe.

O.F.

Une avocate valaisanne

Le Valais a une avocate, Mlle Anne-Marie Ducrey, dont le père est négociant à Martigny, et qui vient de passer ses examens finaux.

Dans les commissions

Mlle Zoé Trottet, à Aubonne, a été nommée membre de la commission consultative de la Caisse publique cantonale d'assurance contre le chômage.

BERNE

Groupe romand

Le Groupe romand de Berne pour le suffrage féminin a tenu sa dernière séance de l'année le vendredi 4 décembre. La présidente, Mlle Travelletti, rappela tout d'abord la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 1953. Puis, elle annonça qu'en janvier prochain, le groupe aura le plaisir d'accueillir une paysanne du Jura bernois, qui a bien voulu accepter de venir parler de son travail et de ses problèmes.

Mme G. Stocker-Meyer, journaliste, fit ensuite un exposé très vivant sur ce thème : La femme et la presse.

Connaissant la matière à fond, la conférencière démontra clairement combien la presse, cette « grande puissance », joue un rôle important de nos jours. La discussion animée qui suivit prouva que nous nous intéressons à ces questions. Mme Stocker-Meyer nous a fait mieux comprendre que les journaux, moyens de propagande et d'information, peuvent efficacement servir ou nuire à notre cause.

BALE

La prochaine consultation féminine

La campagne qui précède la consultation féminine des 20 et 21 février prochains, va prendre de l'ampleur, on l'a préparée depuis de longs mois mais c'est maintenant que vont s'intensifier les efforts. Comme à Genève, en 1952, des listes ont circulé qu'ont signées les citoyennes qui s'engagent à aller voter, quelle que soit leur opinion sur la question. Les différents groupements féminins accueillent au cours de leurs séances ordinaires des oratrices suffragistes ou même des actrices qui viennent jouer devant leur public de brèves comédies, des sketches où se répondent les arguments pour et contre.

Un comité d'honneur a été constitué où plus de deux cents personnalités ont accepté de figurer, tandis que le comité d'action compte quarante membres et le comité exécutif, dix.

Plus tard viendront les assemblées, les orateurs, les articles de presse, les affiches. Rien ne sera négligé pour arriver au succès qu'on espère aussi spectaculaire qu'à Genève. Tous les espoirs sont permis, les Bâloises disposent en effet, d'une aile marchante fort nombreuse et enthousiaste, les 1400 membres de l'association pour le suffrage féminin.

Dans l'Union sud-africaine, grâce à de longs efforts inspirés et menés par Olive Schreiner — une pionnière féministe dont il a été jadis fréquemment question dans ce journal — les femmes blanches ont obtenu le droit de vote. Quatre femmes siègent au Parlement, dont l'une Mrs Bellinger représente les femmes noires. Il y a aussi des femmes maires de leur localité, membres de conseils municipaux et membres des commissions d'hygiène.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

LE ROSEY
ROLLE
(Hiver à Gstaad)
▼
Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la
COOPÉ
Escompte 5 % Ristourne aux membres
"Nous luttons contre la vie chère"

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

---

nalement les autos de circuler, la multiplication des lois de la démocratie masculine retarde la réalisation de la vraie démocratie, celle où tout le peuple, hommes et femmes, doit pouvoir dire le dernier mot.

Chers futurs citoyens et futurs électeurs!

De grandes tâches vous attendent. Non pas seulement établir la libre circulation dans nos rues, mais établir la vraie démocratie dans l'Etat. Associer la femme à la conduite du ménage communal, cantonal et fédéral. Non pas seulement dans l'intérêt de la femme, ou pour lui donner une satisfaction. Non! Par équité, par justice. Simplement pour appliquer les principes fondamentaux de ces constitutions dont vous trouverez des extraits dans le joli livre-souvenir que l'on va vous remettre dans un instant.

Et, si vous prenez le temps de feuilleter ce livre, arrêtez-vous quelques minutes à la page 10, pour y méditer ces lignes de Madame Albertine Necker - de Saussure qui s'y trouvent reproduites:

« Tout ce qui dans l'organisation politique ne se fonde pas sur les vrais intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal. Et comme ces intérêts sont pour la plupart confiés aux femmes...

Soyez logiques et conséquents. Ne faut-il pas donner aux femmes tous les droits, droit de vote compris, pour leur permettre de défendre les intérêts de la famille, si proches des intérêts du pays ?

Chères futures citoyennes, futures contribuables, et pas encore futures électrices!

On va vous donner un beau diplôme. Encadrez-le.

On va vous donner une belle médaille. Portez-là, si vous voulez!

On va vous donner un joli livre. Lisez-le. Relisez-le. Faites même mieux. Lisez l'histoire de Genève ! Lisez l'histoire de la Suisse! Lisez même l'histoire internationale...

Vous verrez qu'aucune grande cause, même la plus juste, n'a pu triompher, sans que des hommes et des femmes y consacrent leur temps, leur santé, parfois même leur vie.

Ce droit de vote que possèdent aujourd'hui, les hommes, nos frères, n'a pas été conquis sans luttes parfois sanglantes, soutenues tout au long de notre belle histoire pour la conquête de la liberté commencée au Grütli. Et s'il y a des Winkelried, des Major Davel et des Berthelier et tant d'autres qui en jalonnent le cours, combien de femmes, elles aussi, ont risqué leur vie dans ces combats.

Nos aînées, par leur vote massif de novembre 1952, ont rappelé une fois de plus que nous sommes convaincues que le **bien du pays exige notre collaboration de citoyennes actives.**

Montrons maintenant que nous sommes une force, que nous sommes prêtes à sacrifier à la défense d'une belle et juste cause, **notre temps,** notre santé et même **notre vie,** afin que notre pays — comme déjà la grande majorité des pays du monde — en vienne aux règles d'une **saine** et **véritable démocratie.**

*

Après avoir fini le brouillon de son discours, « Cri-Cri » se sentant un peu fatiguée, remit au lendemain la rédaction de la lettre qu'elle aurait l'honneur d'adresser à Monsieur le conseiller administratif pour lui annoncer son acceptation.

*

Mais, le lendemain, sa « Vespa » ayant dérapé sur une chaussée glissante, « Cri-Cri » se cassa la jambe...

Et son projet de discours resta projet...

Jean Brocher